
Conditions générales de vente et d'utilisation du Pass scolaire Ulys

1 - Conditions d'utilisation du pass scolaire

- 1-1** L'abonnement débute en septembre le jour de la rentrée scolaire, pour une année et donne accès à l'ensemble du réseau Ulys en illimité.
- 1-2** L'abonnement est ouvert aux seuls élèves domiciliés dans le Loiret, scolarisés de la classe de CP jusqu'à la classe de Terminale, dans un établissement public ou privé, situé en dehors de la commune de résidence.
- 1-3** L'abonnement est strictement personnel, il se concrétise par une carte de transport **Moda Pass'**.
- 1-4** La carte **Moda Pass'** doit être validée à chaque montée dans l'autocar et présentée à toute demande du contrôleur. Toute utilisation irrégulière ou frauduleuse (falsification, contrefaçon, etc.) de la carte, constatée lors d'un contrôle, entraînera le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation en vigueur. De plus, le contrat d'abonnement annuel sera rompu définitivement.
- 1-5** L'abonnement est souscrit auprès de la société ODULYS - 21 rue Bernard Palissy - 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.
- 1-6** L'adhésion au Pass scolaire Ulys implique l'acceptation et l'obligation de respect du Règlement des transports scolaires du département du Loiret et du Règlement sécurité et discipline en vigueur, documents consultables sur le site www.ulys-loiret.com, rubrique : transport scolaire.

2 - Résiliation du contrat à l'initiative du payeur

- 2-1** L'abonnement ne peut être résilié qu'en cas de force majeure. L'abonné doit notifier expressément sa demande par écrit accompagné d'un justificatif (cf. Règlement des transports scolaires du département du Loiret)
- 2-2** En cas de résiliation de l'abonnement, la participation familiale reste due dans sa totalité.

3 - Résiliation du contrat à l'initiative d'Ulys

- 3-1** En cas de fraude établie dans l'utilisation de la carte Moda Pass', dans la constitution du dossier, fausse déclaration, falsification des pièces jointes.
- 3-2** En cas d'impayés successifs ou compte clos.
- 3-3** La résiliation sera notifiée à l'abonné par lettre recommandée.
- 3-4** La validité de la carte **Moda Pass'** est indépendante de l'abonnement Pass scolaire et est inscrite sur le recto de la carte.
- 3-5** ULYS se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'abonnement à un payeur ou à un abonné dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou défaut de paiement.

4 - Tarifs / Paiement de l'abonnement annuel

- 4-1** Le tarif de la participation familiale en vigueur dès l'ouverture des inscriptions ainsi que l'application d'une pénalité en cas de retard de transmission d'une demande d'adhésion complète, sont définis par le **Conseil départemental du Loiret**.
- 4-2** L'abonnement pourra être réglé à l'inscription, en totalité ou en deux versements, la moitié par carte bancaire (via Internet) ou chèque libellé à l'ordre d'ODULYS (par courrier), le solde en mars 2016, par chèque ou prélèvement bancaire. Pour toute autre modalité de paiement, contactez Ulys au 0 800 00 45 00 (Service & appel gratuits).
- 4-3** Le payeur peut être différent de l'abonné titulaire. Il doit obligatoirement être majeur ou mineur anticipé.
- 4-4** En cas de rejet de paiement, l'abonnement sera immédiatement suspendu. Des frais de traitement (frais bancaires) seront ajoutés. La régularisation de la somme due devra être effectuée directement auprès de la société ODULYS dans les 15 jours suivant notre notification.
- 4-5** En cas de changement de domicile, d'établissement bancaire ou de numéro de compte, l'abonné devra informer la société ODULYS par écrit en joignant le nouveau RIB ou RIP et une pièce justificative de domicile à Ulys – BP 31222 – 45002 Orléans Cedex 1.

5 - En cas de perte, vol ou détérioration

- 5-1** En cas de perte, vol ou détérioration par l'utilisateur de la carte **Moda Pass'**, une demande de duplicata doit être effectuée sans délai au 0 800 00 45 00 (Service & appel gratuits) et confirmée par courrier adressé à Ulys – BP 31222 – 45002 ORLEANS Cedex 1, en joignant un règlement de 7,00 €. La carte initiale sera bloquée et deviendra définitivement inutilisable.
- 5-2** L'abonnement annuel sera reconstitué sans prolongation.
- 5-3** Dans l'attente de réception du duplicata de la carte **Moda Pass'**, l'abonné devra s'acquitter de billets unitaires.
- 5-4** En cas de dysfonctionnement de la carte, indépendant de toute détérioration, veuillez contacter Ulys au 0 800 00 45 00 (Service & appel gratuits).

6 - Responsabilités du payeur et de l'abonné

Les conditions générales s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné.

7 - Dispositions diverses

Toute correspondance doit être adressée à : Ulys - BP 31222 - 45002 Orléans Cedex 1.

Conformément à la loi 7817 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives la concernant et, le cas échéant, du droit de rectification.